

N° 2023-073

SUPPRESSION D'UN POSTE DE REDACTEUR A TNC

L'an deux mil vingt-trois le 10 mai, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 4 mai, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI Michel est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes, ASTIER Fabienne, CHAMOUSSIN Bernadette, FAVRE Maryse, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, VILLIEN Michelle.

MM. SPIGARELLI Lucien, FAVRE Didier, HANRARD Bernard, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC JACQUES, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, MARCHAND-MAILLET Thierry, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, VIBERT Christian, VILLIBORD Guillaume.

Absents excusés :

Mmes BERARD Patricia (qui donne pouvoir à Mme VILLIEN), CHENU Azélie (qui donne pouvoir à M. DUC), DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, PAVIET Rose

MM. BOCH Jean-Luc (qui donne pouvoir à M. GOSTOLI), TRAISSARD Robert

En exercice : 27

Présents : 20

Absents : 7

pouvoir : 3

Le Président rappelle au Conseil Communautaire qu'un des agents affectés à France Services et nommé sur un poste de rédacteur à TNC (28 h/semaine) a fait valoir ses droits à la retraite. La collectivité a profité du départ de l'agent pour modifier le temps de travail du poste et le passer à 26 h. Suite à l'appel à candidatures lancé pour recruter un remplaçant, il s'avère que le seul candidat fonctionnaire répondant aux exigences du poste est titulaire du grade d'adjoint administratif. Le poste correspondant a donc été créé par délibération du 15 mars 2023. Le poste de rédacteur créé par délibération n'a donc plus lieu d'être.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23
- nombre de votes « pour » : 23

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la fonction publique,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 13 avril 2023,

DECIDE la suppression du poste permanent de rédacteur territorial à temps non complet (26 h/s) créé par délibération n° 2018-012 du 31.01.2018 puis modifié par délibération n° 2022-116 du 9.11.2022.

FAIT ET DELIBERE LE 10 MAI 2023

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTEISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX

